



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 60510

## Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les soins particuliers que nécessitent les maladies neurodégénératives comme celles de Parkinson ou d'Alzheimer. Le personnel soignant réalise un travail de prévention et de suivi dont l'importance ne saurait être remise en question. Toutefois, aucun infirmier ou aide-soignant n'a suivi, depuis ses années d'études, une formation spécifique aux maladies dites neurodégénératives. Or les progrès de la médecine modifient chaque jour l'approche de ces maladies. Il lui demande de lui préciser la politique du Gouvernement en matière de formation des personnels hospitaliers pour l'avenir et plus particulièrement s'il envisage de compléter le cursus scolaire des infirmières et des infirmiers par une formation continue aux maladies neurodégénératives.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité est conscient de la nécessité d'une bonne prise en charge des personnes atteintes de maladies neurodégénératives telles que la maladie d'Alzheimer ou celle de Parkinson. C'est pourquoi le programme des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier défini par l'arrêté du 23 mars 1992 contient des enseignements concernant la maladie d'Alzheimer dans le module intitulé « soins infirmiers aux personnes âgées atteintes de troubles neuropsychiatriques ». La maladie de Parkinson est quant à elle traitée dans le module intitulé « soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections du système nerveux ». En ce qui concerne les aides-soignants, ces maladies sont abordées au cours du module 11 intitulé « soins en gérontologie et en gériatrie ». Ces enseignements sur les maladies neurodégénératives figurant dans la formation initiale des professionnels concernés peuvent être utilement complétés dans le cadre de la formation continue des personnels hospitaliers.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60510

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 avril 2001, page 2547

**Réponse publiée le :** 6 août 2001, page 4601